

Je crois que, par ce moyen, on éviterait, bien des imperfections évidentes dans les entreprises de construction de nos banlieues.

Un autre problème se pose dans le domaine du logement. Il s'agit des hypothèques qui, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, peuvent être actuellement de \$9,000 à \$10,000 et même de \$16,000 par maison. J'admets qu'il s'agit de très jolies maisons qui, selon les économistes, conviendraient à des gens ayant un revenu annuel de \$4,000 ou \$5,000. Nous savons tous évidemment que, dans la moyenne de nos villes de salariés, le revenu familial n'est pas généralement aussi élevé que cela et il semble que la valeur de maisons, construites pour les besoins du temps de guerre, est maintenant passée de \$5,000, le prix primitif, à \$10,000 ou \$12,000. Si nous voulions revenir à ce genre de maisons à bon marché, nous devrions accorder une aide sensible à bon nombre de collectivités actuellement incapables de tirer parti de la loi nationale sur l'habitation.

Un autre problème qui se pose aussi aux termes de la loi nationale sur l'habitation vient de ce que des jeunes mariés sont en mesure de se construire une maison, mais décident de le faire au moyen de leur revenu. Ils commencent avec \$1,000. Ils construisent le sous-sol et, en empruntant de leurs amis et en sacrifiant tout pendant une année ou plus, ils réussissent enfin à élever les quatre murs. Ils constatent alors qu'avant de pouvoir obtenir la moindre hypothèque, ils doivent faire poser la planche de doublure et d'autres choses en même temps. Ils s'aperçoivent qu'ils doivent emprunter \$1,000, \$2,000 ou \$3,000 avant de pouvoir terminer les travaux absolument indispensables de leur maison, de manière à pouvoir y emménager et épargner le loyer. Je connais bien des couples de ma région à qui on a demandé un intérêt de 11 à 12 p. 100 pour de petites hypothèques. Leur banque et leur avocat leur ont appris que la maison devait avoir une planche de doublure et qu'ils ne pourraient obtenir d'hypothèque à l'égard d'une maison recouverte d'un papier goudronné. Ils ont alors constaté qu'ils auraient mieux fait de prendre une hypothèque, d'avoir fait poser la planche de doublure et un bon toit, et d'avoir tout d'abord fait installer la plomberie et l'électricité. Ils n'auraient pas eu besoin d'emprunter à ces taux exorbitants.

Il y a des occasions où l'on pourrait avancer de très faibles montants aux termes du programme national d'habitation, afin d'aider les gens dans ces circonstances sans appliquer les prescriptions rigoureuses que la loi exige de remplir actuellement. De tels prêts représenteraient une bien mince proportion de la valeur de la maison et répondraient aux

besoins des nombreux Canadiens qui se déclarent insatisfaits d'une situation où nous hypothéquons notre âme avant de pouvoir posséder quoi que ce soit. Ils croient qu'ils devraient payer au fur et à mesure, et l'on devrait certainement prendre des dispositions pour leur aider.

Une autre plainte relative au logement en général a trait à l'inspection. Une foule de maisons ont été construites sans qu'on applique les normes élémentaires en la matière. Nous avons vu employer du bois qui n'avait jamais séché, du bois pris du banc de scie pour être vendu à l'entrepreneur qui l'utilise dans une maison. Nous avons tous vu, par exemple, des armoires peintes avec goût au moment où le propriétaire a emménagé; avant peu de temps, on peut voir les tasses et les soucoupes sans même ouvrir les portes. Même si l'on ne se sert pas nécessairement de matériaux de qualité inférieure, leur traitement ne répondrait certes pas aux exigences de la bonne construction. Nous avons vu des jambages de porte avec de larges fissures. Nous avons vu bien d'autres choses qui ne satisfont pas le jeune propriétaire de maison qui n'a pas nécessairement les connaissances voulues pour savoir s'il en a pour son argent quand il achète une maison de \$10,000 ou s'il touche seulement une valeur de \$6,000 pour son argent. Nous devrions avoir grand soin de protéger nos gens contre les séductions que les entrepreneurs exercent actuellement sur un public non averti.

Une garantie suffisante contre les désastres présente un autre problème. Nous aimerions tous beaucoup que nos jeunes Canadiens puissent loger convenablement leurs familles, mais je pense que le gouvernement pourrait légitimement exiger que ces hypothèques, celles notamment de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comportent la garantie que la famille ne perdra pas sa maison, parce qu'elle aura perdu son gagne-pain non plus que par suite de chômage lorsque ce chômage se produira dans une région qui pourrait être reconnue comme région sinistrée de chômage. Dans les cas de chômage, les versements pourraient être suspendus, empêchant ainsi la saisie et la famille de perdre sa mise.

Le ministre, j'en suis sûr, connaît bien ce problème et un autre que je veux lui signaler. Je veux parler de la troisième catégorie prévue par la loi sur l'habitation à l'endroit des collectivités minières et autres qui surgissent dans le pays, comme Blind River, Elliot Lake et Bancroft. Je suis sûr que nous sympathisons tous avec les mineurs qui vont s'établir dans ces localités, et nous voyons très bien les résultats qui se produisent lorsque l'industrie traverse des temps difficiles.